

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	34
- pouvoirs	12
- abstentions	0
- votants	46
- pour	46
- contre	0

OBJET : APPROBATION ET VOTE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet,
Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaients présents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,
Arbori : CHIAPPELLA Paul
Arro : ANGELINI Christian,
Balogna : GRISONI Dominique,
Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent,
Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,
Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre,
Coggia : COGGIA François, COGGIA Jean-Dominique,
Cristinacce : VERSINI Antoine,
Evisa : GIANNI Jean-Jacques,
Letia : CHIAPPINI Angèle,
Lopigna : NEBBIA Alain
Marignana : CECCALDI Mathieu,
Murzo : PAOLI François
Osani : ALFONSI François,
Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,
Partinello : CARDI Christian,
Pastricciola : LECA Stéphane
Piana : CASTELLANI Pascaline,
Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,
Renno : MATTEI-FAZI Joselyne
Rezza : POMPONI Paul François,
Salice : GIORDANI Jean Pierre,
Sant'Andrea d'Orcino : LECA Réjane,
Serriera : LECA Barthélémy
Soccia : BARTOLI Jean-François,
Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario,
 KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :

Azzana : LECA Thierry à NEBBIA Alain,

Calcatoggio : DONZELLA Daniel à CHIAPPINI Charles,

Casaglione : MORATI Lucien à ALFONSI Ours-Pierre,

Cargèse : GARIDACCI François à LECA Stéphane, FRIMIGACCI Lucie à DE PIANELLI Pierre-Paul, ALESSANDRI Jérôme à ALFONSI François, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle à MATTEI-FAZI Joselyne, PAOLI Jean-Paul à PAOLI François

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis à COGGIA François

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,

Orto : RUTILY Nicolas à BARTOLI Jean-François,

Rosazia : POLI Ange-Xavier à Jean-Pierre GIORDANI

Etaient absents :

Guagno : COLONNA Paul,

Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur CAMPINCHI Jean-Laurent.

Le président informe l'assemblée délibérante que le dossier est présenté par Madame CASTELLANI Pascaline.

Les membres du conseil :

Après avoir constaté que le budget 2020 est conforme aux axes de développement envisagés,

Après en avoir délibéré,

Vote à 45 voix pour, 1 contre et 0 abstentions le budget 2020,

Autorise son président

- à procéder aux opérations relatives à la gestion de la dette (remboursement anticipé, souscription et réaménagement) et de la trésorerie,
- à signer au nom de la communauté de communes toutes pièces relatives à la réalisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 juillet 2020.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 10 juillet 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes de la Corse du Sud' and a central emblem.